



C OMMISSION DES LETTRES

BILAN 2010

Ministère de la Communauté française
Promotion des Lettres
boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles
www.lettresetlivre.cfwb.be
www.promotiondeslettres.cfwb.be
www.guidedeslettresbelges.be

1. PRESENTATION

Créée par un arrêté du 8 juillet 1985, la Commission des lettres est régie par un arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement des instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis dans le secteur culturel.

La Commission des lettres, instance d'avis indépendante auprès du Service général des Lettres et du Livre, conseille la Ministre dans ses politiques relatives aux lettres belges de langue française.

La Commission émet plus particulièrement :

- des recommandations relatives aux achats d'ouvrages d'auteurs francophones belges, d'origine belge, ou domiciliés en Communauté française, qui sont destinés à des institutions scientifiques ou culturelles au sein desquelles s'étudient et se diffusent la langue française et les littératures qui s'y rattachent;
- des avis sur les demandes de bourses littéraires introduites auprès de la Communauté française (bourses de création, bourses «année sabbatique», bourses d'appoint, bourses de découverte, bourses de résidence d'auteur);
- des propositions de lauréats du Prix littéraire de la Première Œuvre et du Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger;
- des propositions d'aides financières à l'édition de poésie et d'œuvres théâtrales;

A partir de 2011, à la demande de la Ministre de la culture, la commission remettra des avis sur les dossiers d'aide à la traduction littéraire.

1.1. Composition

La Commission se compose de neuf membres effectifs avec voix délibérative nommés par le Gouvernement de la Communauté française et répartis comme suit :

- trois professionnels nommés parmi les titulaires de l'enseignement des lettres belges de langue française dans les universités de la Communauté française :

Paul ARON

Jean-Marie KLINKENBERG

Pierre PIRET

- un expert ou un professionnel dans le domaine des lettres nommé en raison de sa contribution au développement des lettres belges de langue française :

Vincent ENGEL

- un expert issu de l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises :

Jacques DE DECKER

- une représentante d'organisation représentative d'utilisateurs agréée :

Anne VANWEDDINGEN

- trois représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

Jeannine PAQUE

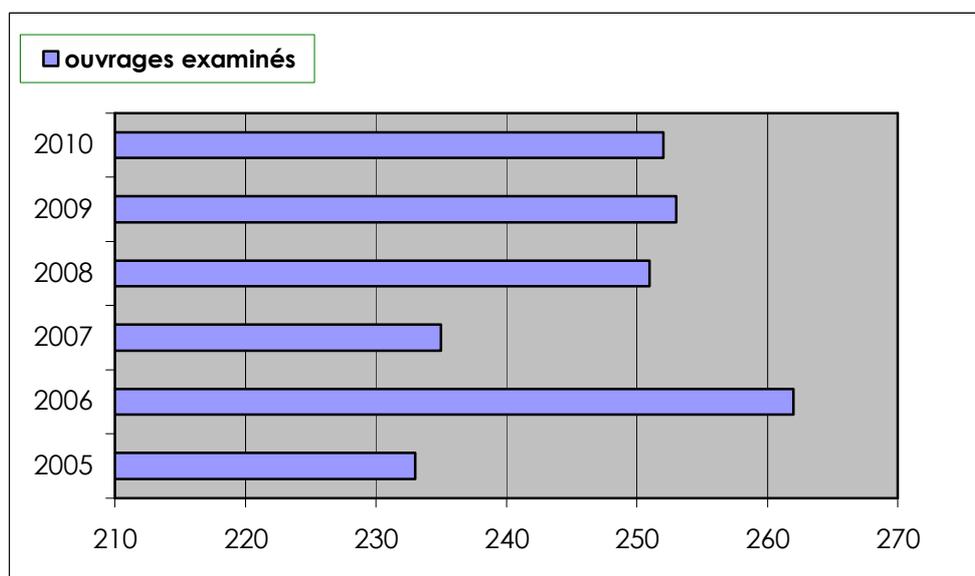
Jacques CARION

Guy MALEVEZ

Depuis septembre 2007, la Commission est présidée par Paul ARON et le secrétariat est assuré par Jean-Luc Outers..

2. ACHATS D'OUVRAGES

Chaque année, la Commission examine des ouvrages d'auteurs de la Communauté française publiés par des éditeurs belges, français, suisses ou québécois et couvrants les domaines de la prose, de la poésie, du théâtre et de l'essai.



Dans un premier temps, chaque ouvrage est acquis en 10 exemplaires en vue d'être soumis à la Commission. Suivant ses recommandations, des achats complémentaires de 48, 128 ou 237 exemplaires par titre sont effectués.

En 2010, la Commission a examiné **252 ouvrages** :

- **115 romans**

dont 38 ont été retenus et diffusés en 2.580 exemplaires;

- **64 recueils de poésie**

dont 26 ont été retenus et diffusés en 1.274 exemplaires;

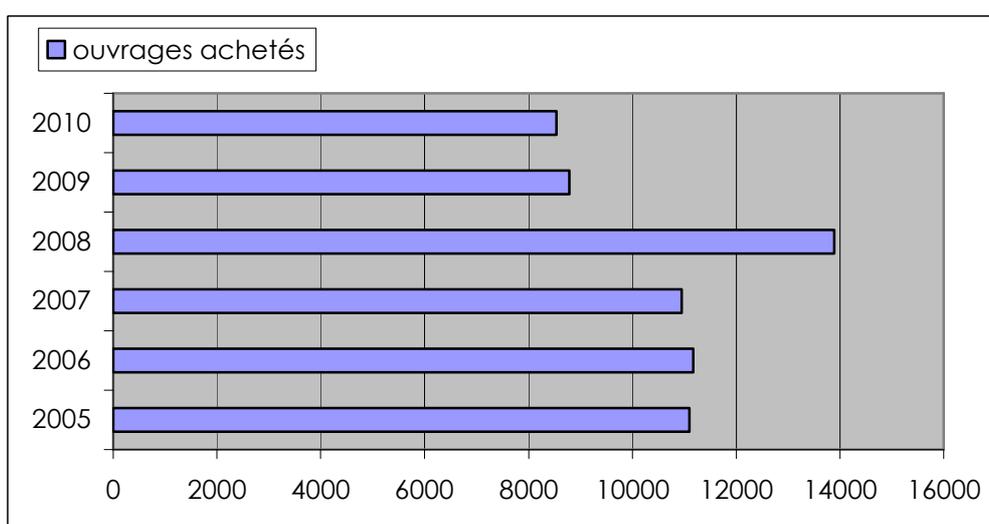
- **17 pièces de théâtre**

dont 8 ont été retenues et diffusées en 408 exemplaires;

- **56 essais**

dont 22 ont été retenus et diffusés en 1.346 exemplaires;

Au total, **8.534 volumes** ont été acquis en 2010 pour une somme de **110.000 €**.



Ces ouvrages ont été adressés à 294 institutions universitaires ou culturelles réparties dans une quarantaine de pays du monde et classés en trois catégories en fonction de l'importance de leur activité dans le domaine des lettres belges de langue française.

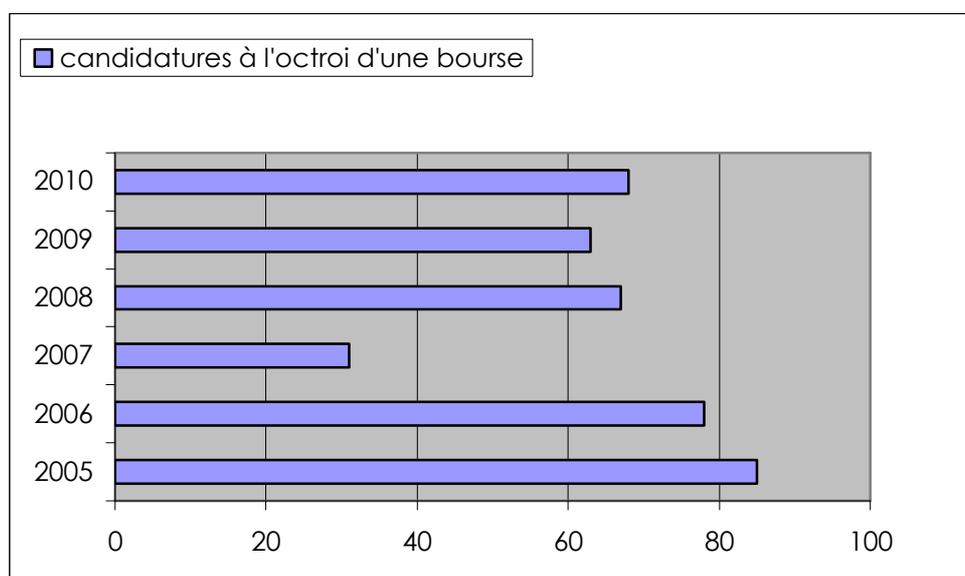
Il en fut de même des livres adressés au service de la Promotion des lettres par des éditeurs littéraires en contrepartie de subventions régies par des conventions, ce qui porte à environ 15.000 le nombre d'ouvrages expédiés parmi lesquels 4.080 exemplaires de la collection Espace Nord.

La diminution sensible des ouvrages acquis par la Commission des Lettres s'explique par :

- une réduction du nombre d'ouvrages littéraires publiés par les éditeurs tant belges que français comme en témoigne la bibliographie des auteurs de la Communauté française publiée dans le Carnet et les Instants;
- une approche plus sélective de la Commission qui tient compte de la finalité des achats, à savoir la diffusion des ouvrages dans les universités étrangères où s'étudient les lettres belges de langue française.

3. AIDE A LA CREATION LITTERAIRE

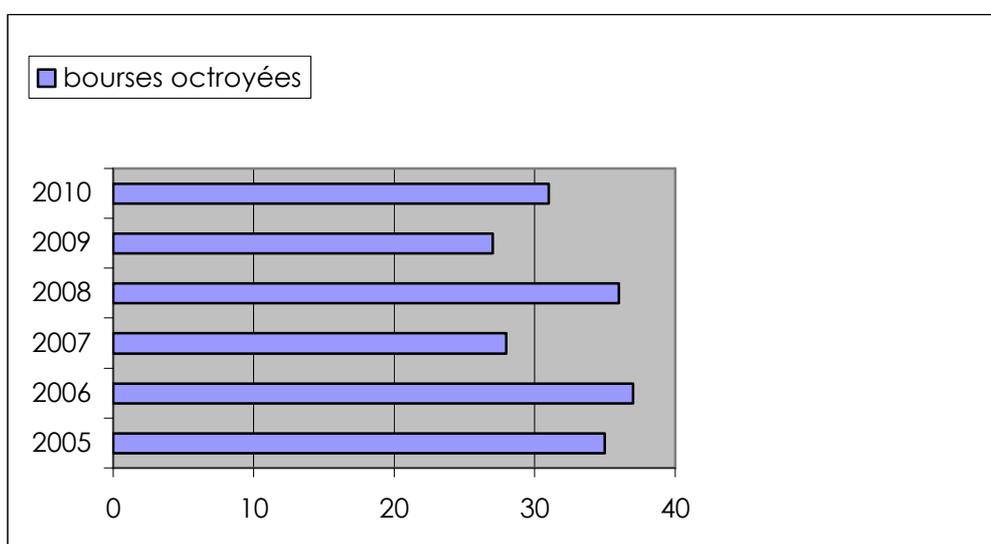
Le Service de la Promotion des Lettres aide les auteurs de la Communauté française en leur accordant des bourses littéraires.



De manière générale, pour bénéficier d'une bourse, l'auteur doit être belge ou résider en Belgique depuis cinq ans et avoir publié un ouvrage littéraire auprès d'un éditeur professionnel. Les bourses littéraires sont octroyées par la Ministre de la Culture sur proposition de la Commission des Lettres.

En 2010 :

- **63 dossiers de candidature** à l'attribution d'une bourse littéraire ont été soumis à l'avis de la Commission.
- **31 bourses littéraires** ont été octroyées auxquelles il faut ajouter 7 bourses de résidence à La Chartreuse de Villeneuve-Lès-Avignon pour un montant total de **180.950 €**.



3.1. Bourses littéraires

- **Bourse "Année sabbatique" (25.000 €)**

La bourse "Année sabbatique" s'adresse à un auteur dont la notoriété est reconnue. Il doit être âgé de quarante ans au moins, avoir déjà publié trois ouvrages et avoir un projet éditorial d'envergure. L'auteur doit s'engager à ne pas bénéficier de

revenus professionnels durant une année. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

3 dossiers de candidature à l'attribution d'une **bourse "Année sabbatique"** ont été soumis à l'avis de la Commission qui a rendu un avis positif pour :

François EMMANUEL
pour des projets d'écriture comprenant
un roman et un recueil de quatre longues nouvelles

- **Bourse de création (7.500 €)**

La bourse de création est considérée comme un revenu de remplacement. L'auteur doit s'engager à prendre un congé de trois mois pour se consacrer à l'écriture, et ne pas bénéficier de revenus professionnels durant cette période.

L'auteur ne peut avoir bénéficié d'une bourse de création au cours des deux années précédant la demande.

La commission a examiné **23 dossiers de candidature** à l'attribution d'une **bourse de création** et a rendu un avis favorable pour l'octroi de **14 dossiers** :

Marcel ADAMEK (roman)
Daniel ARNAUT (roman)
Alain BERTRAND (roman)
Alain COFINO-GOMEZ (trilogie théâtrale)

Francis DANNEMARK (roman)
Daniel FANO (roman)
Kenan GORGUN (trilogie romanesque)
Evelyne JACOBS (roman)
Jack KEGUENNE (roman)
Karel LOGIST (recueil de poésie)
Maurice TASZMAN (pièce de théâtre)
Raoul VANEIGEM (essai)
Françoise VILLERS (roman)
Antoine WOUTERS (roman)

- **Bourses de découverte (3.300 €)**

La bourse de découverte est réservée aux auteurs qui ont publié un premier ouvrage. Cette bourse ne peut être obtenue qu'une seule fois.

11 dossiers de candidature à l'attribution d'une **bourse de découverte** ont été soumis à la Commission qui a rendu un avis positif pour **4 dossiers** :

Cécile COZZOLINO (roman)
Vincent FLAMAND (roman)
Salomé MULONGO (roman)
Caroline VALENTINY (récit)

- **Bourses d'appoint (2.500 €)**

La bourse d'appoint est destinée à supporter les frais entraînés par la rédaction de l'ouvrage : voyages, documentation, recherches, etc.

21 dossiers de candidature à l'attribution d'une **bourse d'appoint** ont été examinés par la Commission qui a rendu un avis favorable pour l'octroi de **5 dossiers** :

Laurent ANCION (essai)

Henry BAUCHAU (roman)

Claire GATINEAU (pièce de théâtre)

Manuel ANTONIO PEREIRA (roman)

Anna STELKOWICZ (roman)

▪ **Bourses " Résidence d'auteur " (1.500 € par mois)**

Cette bourse s'adresse soit aux auteurs invités par un centre de création littéraire ou dramatique, soit aux auteurs qui résident dans des lieux mis à leur disposition par la Communauté française.

8 dossiers de candidature à l'attribution d'une bourse de " résidence d'auteur" ont été examinés par la Commission qui a rendu un avis favorable pour l'octroi de **7 dossiers** :

André DOMS (Rome)

Nicolas ANCION (Montréal)

Dominique LOREAU (Rome)

Stéphane LAMBERT (Rome)

Nicole MALINCONI (Rome)

Werner LAMBERSY (Rome)

Stéphane OERTLI (Maison Mainon)

- **Bourses " Résidence d'auteur à la Chartreuse de Villeneuve lès Avignon" (1.500 € par mois)**

Une convention entre la Communauté Wallonie-Bruxelles et l'association la Chartreuse, Centre National des Ecritures du Spectacle a été signée pour développer la promotion et soutenir les écritures théâtrales contemporaines. La convention prévoit l'attribution de 9 bourses de résidence.

Les candidatures sont examinées par le Comité mixte Chartreuse/ Communauté française.

7 bourses de résidence ont été octroyées en 2009 :

Celine DELBECQ

Dominique WITTORSKY

Marie HENRY

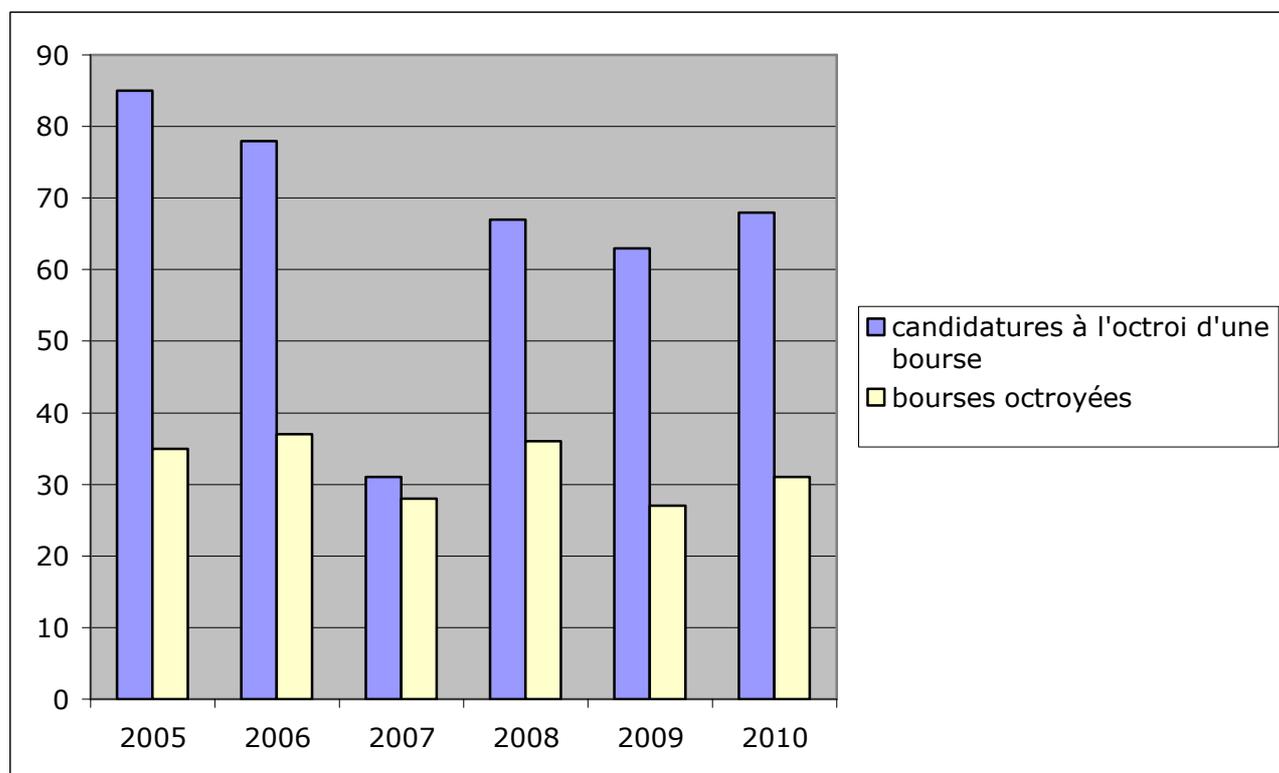
Jeanne DANDOY

François HOUART

Fabrice MURGIA

Jacques SOJCHER

Depuis 2006, ces aides sous forme de bourses et résidences ont été étendues aux auteurs et illustrateurs de jeunesse et de bande dessinée qui feront l'objet d'un bilan spécifique.



Revalorisation des bourses

Répondant à un souhait réitéré de la Commission des Lettres, le Ministre de la Culture a décidé de revaloriser les montants des bourses qui n'avaient jamais été indexés depuis leur création;

Les nouveaux montants seront d'application en 2011 :

- bourse de résidence 1.500 €
- bourse d'appoint 3.000 €
- bourse de découverte 3.500 €
- bourse de création 9.000 €
- bourse sabbatique 25.000 €

4. Aide à l'édition de poésie et de théâtre

Une aide spécifique est accordée à l'édition de poésie et de théâtre sur base de manuscrits soumis à la Commission.

Cette aide représente **50 % du devis de fabrication** (devis imprimeur + budget édition), elle est plafonnée à 2.500 €.

Seul l'éditeur qui ne bénéficie pas de contrat-programme, peut introduire une demande. Le montant de l'aide est toujours versé à l'éditeur.

2 dossiers de demande d'aide ont été examinés dans ce cadre par la Commission qui a rendu un avis favorable pour ces **2 demandes d'aide à l'édition** :

- Editions la Différence (1.265 €) pour l'édition d'un recueil de poèmes "Prologue au silence" de François Jacqmin
- Editions Espace 34 (1.760 €) pour l'édition d'une pièce de théâtre "Permafrost" de Manuel Antonio Pereira

En contrepartie de cette aide, l'éditeur s'engage à faire mention sur chaque ouvrage de l'aide apportée par la Communauté française de Belgique et à déposer 140 exemplaires de l'ouvrage réalisé au Service de la Promotion des Lettres.

5. Prix littéraires

5.1. **Prix du Rayonnement des Lettres belges à l'étranger (4000 €)**

Yves Frémion,

écrivain français, critique de bande dessinée et d'ouvrages se situant aux marges de la littérature, a notamment publié des chroniques littéraires dans le magazine "Fluide glacial" sur André Blavier, Norge, Le Daily Bull, Marcel Marien, Jean-Pierre Verheggen.

5.2. **Prix de la première Œuvre (5000 €)**

Valérie de Changy

pour son roman intitulé "*Fils de Rabelais*" publié aux éditions Aden

6. Propositions d'adaptation de roman au cinéma

La Commission des Lettres a entamé un partenariat avec la Commission de Sélection des films en lui proposant un choix de dix romans susceptibles d'être adaptés au cinéma.

Parmi ceux-ci, la Commission de sélection des films a retenu 5 ouvrages qui, au cours de la Foire du Livre, ont été présentés aux producteurs et réalisateurs de films :

- *Circuit* - Charlie DELWART
- *Jours de tremblement* – François EMMANUEL
- *On ne va pas se quitter comme ça* - Ariane LEORT
- *Propriétés privées* – Pascale FONTENEAU
- *Chucho* – Grégoire POLLET

Vu le succès rencontré par cette initiative elle sera renouvelée en 2011.